Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le







# DEPARTEMENT DE LA MEUSE

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **Salle 1 - Maison des associations de la Danlie à verdun**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Décision Modificative de crédits N° 1 -Budget annexe TRANSPORT

DGV2022\_0156

# **Étaient présents** :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Jean-François THOMAS, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Christine GERARD BARGE, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Jean-Luc DURET, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Catherine PELISSIER, Madame Christine PROT, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame BOURDIN-WATRIN, Monsieur Philippe Madame Pascale BATTOU, Monsieur Fabrice WEISSE, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Bruno LAVINA, Madame Angélina DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS

### Absents et excusés :

Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Pierre LIBERT, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Michel PONCELET, Monsieur Jean VERNEL, Monsieur Patrick MAGISSON, Madame Jennifer GHEWY, Monsieur Pascal BURATI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Julien DIDRY à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur François-Xavier LONG à Monsieur Guillaume ROUARD

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

ID: 055-200049187-20221011-DGV2022\_0156-DE

- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Bruno LAVINA

- Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL à Madame Christine PROT
- Madame Nasra ANRIFIDINE à Madame Julia RICHARD
- Monsieur Michel REVEANI à Monsieur Bernard GOEURIOT

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François THOMAS, 4ème Vice Président,

#### Synthèse de la délibération

Cette Décision Modificative Générale permet de proposer des ajustements budgétaires et d'anticiper le compte administratif 2022.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces inscriptions budgétaires.

# <u>Contexte – Problématique</u>

Les propositions de modifications budgétaires sont les suivantes :

Voir tableaux

# Cadre et solution(s) proposée(s)

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOPTE** la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget Annexe TRANSPORT

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERE** en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022 Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

ID: 055-200049187-20221011-DGV2022\_0156-DE

al,

Le Président.

Cc

Signé electroniquement par : Samuel HAZARO Date de signature : 19/10/2022 Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

ID: 055-200049187-20221011-DGV2022\_0156-DE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé		Montant	
		<u>dépenses</u>		3 440,00	
68	6817	Dotations aux amortissements et aux provisions dotations aux amort. dépréciations des actifs circulants	3 440,00	3 440,00	

Envoyé en préfecture le 19/10/2022 Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

D: 055-200049187-20221011-DGV2022\_0156-DE

	Budget primitif			ID: 055-2000491		
Chapitre	+Virt+DM	report	DMG=DM1	Budget total 2022		
INVESTISSEMENT						
<u>Dépenses</u>						
16				-		
21	50 000,00	22 189,20		72 189,20		
23				-		
040				-		
041				-		
Total	50 000,00	22 189,20	-	72 189,20		
<u>Recettes</u>						
001	15 633,40			15 633,40		
10	14 757,80			14 757,80		
13				-		
16	38 113,00			38 113,00		
27				-		
040	3 685,00			3 685,00		
Total	72 189,20	-	-	72 189,20		
		FONOTIONNEN				
Dánanasa		FONCTIONNEM	IEN I			
<u>Dépenses</u>	0.004.000.00			0.004.000.00		
011	2 381 800,00			2 381 800,00		
012	42 000,00			42 000,00		
65 66	5 000,00			5 000,00		
67				-		
68			3 440,00	3 440,00		
022			3 440,00	3 440,00		
022				-		
042	3 685,00			3 685,00		
Total	2 432 485,00	_	3 440,00	2 435 925,00		
Recettes	2 402 400,00		0 440,00	2 400 320,00		
002	966 402,84			966 402,84		
70	337 804,00			337 804,00		
73	1 958 146,00			1 958 146,00		
74	33 775,00			33 775,00		
76				-		
77				_		
78				_		
042				_		
Total	3 296 127,84	-	-	3 296 127,84		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			1		